

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

cique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº M21- 074494

88324

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03075 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL RHARFI Mohamed

Date de naissance : 01.01.1951

Adresse : 53 RUE LETITIEN N° 15 VAL FLEURI

EMSA

Tél. : 0561 42 96 34 Total des frais engagés : 1129 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR BOUFLIM AHMED
LOT 36 SOUK LAGDIMA
HAD SOUALEM
TEL. 05 22 96 30 04

Cachet du médecin :

Date de consultation : 11.10.2011

Nom et prénom du malade : BEN mousra Age: 61 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète + HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : CASABLANCA

Le : 11.10.2011

Signature de l'adhérent(e) :

[Signature]

Autorisation CNIDP N° : AA-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/10/2021	c	1	130,00 DH	LOT 3550 BOUFLIM AHMED HAD SQUALEM TEL : 0529 96 30 06

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
EL HARTI Pharmacie Nassim El Bahi Docteur en Pharmacie Dr Nassim El Bahi Tél: 0529 96 30 06 NIP: 062045018	11 - 10 - 21	130,00 DH
Pharmacie Nassim El Bahi		

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

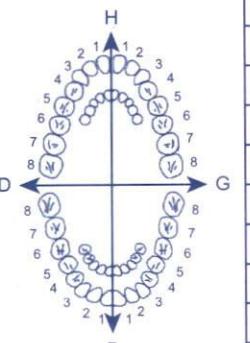
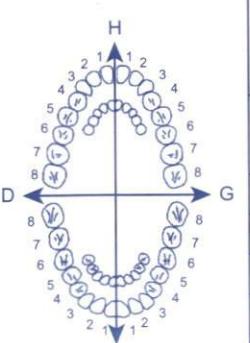
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553	B	MONTANTS DES SOINS
	D 00000000			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Ahmed BOUFLIM

Médecine Générale
Diplômé en Echographie
(Montpellier - France)
Lot N° 36 Souk LAQDIM
Had Soualem
Tél : 05 22 96 30 04

الدكتور أحمد بوفليم

الطب العام
الفحص بالصدى الصوتي
(مونبولي - فرنسا)
السوق القديم
حد السوالم
الهاتف : 05 22 96 30 04

Had Soualem, le : 11/10/2021

mr Benmoussa m;NA
11,30x6 =
11. 1R Pfti 75mg n°6

80,00x2 = 16/;
21. Cifap Smp n°2

107,10x2 = 14/2;
31 Orelax 100mg

135,00x2 = 14/;
43. Accu check n°

107,60 (Lzn de la
82g id 700mg

14/;

fractement de Obus

T = 999,60

LOT: 011
PER: JUN 2023
PPV: 41 DH 30
PPV: 41 DH 30

LOT: 013
PER: FEV 2024
PPV: 41 DH 30
PPV: 41 DH 30

LOT: 013
PER: FEV 2024
PPV: 41 DH 30
PER: FEV 2024
PPV: 41 DH 30

LOT: KE10040
PER: APR 2023
PPV: 80 DH 00
PPV: 80 DH 00

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.1.
Ain seba Casablanca
Orelax 100mg b10 cp pel
P.P.V : 107,10 DH
Ain seba Casablanca
Orelax 100mg cp pel
P.P.V : 107,10 DH

PPC: 135,00 Dhs
PPC: 135,00 Dhs

LOT 2111.00
EXP 04 2024
PPV 107,60

DOCTEUR BOUFLIM AHMED
LOT 36 SOUK LAQDIM
HAD SOUALEM
TEL : 05 22 96 30 04